

DÉCLARATION DES REVENUS 2021

21

Clickimpôts
2022

Vous déposez une déclaration pour la première fois
Joignez une copie de justificatif de votre identité
(carte d'identité, passeport, livret de famille, carte de séjour...)
Cochez ▶

Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez : N° FIP ▶

N° fiscal ▶

N° fiscal du conjoint ▶

numéros présents sur la déclaration de revenus ou sur votre dernier avis d'impôt

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input checked="" type="checkbox"/>	DÉCLARANT 2	Monsieur <input checked="" type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>
Nom de naissance	GROS				
Prénoms	Colette				
Date de naissance	04 06 19 35				
Lieu de naissance	21	VOSNE ROMANEE			
	DEPARTEMENT	COMMUNE OU PAYS SI NE(E) À L'ÉTRANGER	DEPARTEMENT	COMMUNE OU PAYS SI NE(E) À L'ÉTRANGER	
Nom auquel vos courriers seront adressés	GROS				
Votre téléphone				
Votre mél					

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Adresse	N°	RUE	LE VILLAGE						
	CODE POSTAL	21700	COMMUNE	VOSNE ROMANEE					
Appartement	N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE				NB PIECES
Statut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	COLOCATAIRE	HÉBERGÉ GRATUITEMENT	NOM DU PROPRIÉTAIRE				NOM DU COLOCATAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Vous avez changé d'adresse en 2021	Date du déménagement				2		0		2		1
Adresse	N°	RUE									
au 1er janvier 2021	CODE POSTAL		COMMUNE								
Appartement	N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE						
Vous avez changé d'adresse en 2022	Date du déménagement				2		0		2		2
Adresse actuelle	N°	RUE									
	CODE POSTAL		COMMUNE								
Appartement	N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE						

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez ▶ ØRA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____

Si vous souscrivez une déclaration d'impôt sur la fortune immobilière, cochez ØIF

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet et cochez ØTA

SERVICES GESTIONNAIRES	DIR	SITUATION ET CHARGES DU Foyer FISCAL	ELEMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION
------------------------	-----	--------------------------------------	------------------------------------



ÉVALUATION DU FOYER FISCAL EN 2021

Célibataire C X
 Veuf(ve) V
 Divorcé(e)/séparé(e) D
 Pacsé(e)s O

Date des changements en 2021
 - Mariage X 2 0 2 1 Pacs X 2 0 2 1

N° fiscal de votre conjoint
 Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2021 B
 - Divorce/séparation/rupture de Pacs Y | | | | 2 0 2 1
 - Décès : déclarant 1 Z | | | | 2 0 2 1
 déclarant 2 Z | | | | 2 0 2 1

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire
1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)
 Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2021) et vous avez un enfant :

- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

 Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul L

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité" P
 Votre conjoint remplissait ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2021, remplissait ces conditions F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre
 - Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :

- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et vous remplissez ces conditions ;
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou percevait la retraite du combattant ;
- ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire W

 - Vous êtes mariés ou liés par un Pacs : l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions S
 - Vous avez une pension de veuve de guerre G

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2021), vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez T

C I PERSONNES À CHARGE EN 2021

Enfants à charge
 Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2003 au 31.12.2021) ou handicapés quel que soit l'âge F

Année de naissance
 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité G
 Année de naissance

Renseignements sur vos enfants
 Nom, prénom
 Date de naissance
 Lieu de naissance
 Nom, prénom
 Date de naissance
 Lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée
 Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2003 au 31.12.2021) ou handicapés quel que soit l'âge H

Année de naissance
 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité I
 Année de naissance
 Nom et adresse de l'autre parent

Renseignements sur vos enfants
 Nom, prénom
 Date de naissance
 Lieu de naissance
 Nom, prénom
 Date de naissance
 Lieu de naissance

Autres personnes invalides vivant sous votre toit
 Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité R
 Année de naissance
 Nom, prénom, date et lieu de naissance

D I RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2000 au 31.12.2002 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1996 au 31.12.2002

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J
 Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N
 Monsieur Madame
 Nom, prénom
 Date de naissance
 Lieu de naissance

INFORMATIONS

Informations personnelles et fiscales

COORDONNÉES BANCAIRES

Joignez obligatoirement un relevé d'identité bancaire.
 Vos coordonnées bancaires seront utilisées pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source.
 En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

